

Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs

Claire LAMINE

Introduction

Les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) sont des systèmes de production et de distribution originaux qui mettent en lien direct des agriculteurs et des consommateurs. Leur principe est simple, au premier regard : un producteur propose chaque semaine à un ensemble de consommateurs adhérents de l'association, un « panier » de produits dont la composition est fonction de la production et aussi de ses irrégularités. Il s'agit le plus souvent de légumes, bien qu'il existe des Amaps organisées autour de la viande et que dans nombre d'Amaps au départ maraichères, des contrats sur toutes sortes de produits peuvent compléter le panier de légumes qui demeure toutefois central. Les consommateurs s'engagent à acheter le panier toute la durée de la saison et à le pré-payer, ce qui garantit au producteur l'écoulement de sa récolte et son revenu. Le producteur quant à lui garantit aux consommateurs la fraîcheur des produits (les légumes sont récoltés le jour même de la distribution) et leur mode de production. En effet, il s'engage à produire dans le cadre d'une agriculture respectueuse de l'environnement (biologique en général, mais pas systématiquement).

Les paniers sont livrés dans un lieu de dépôt (boutique, local associatif par exemple), en général situé à proximité du lieu d'habitat des consommateurs, c'est-à-dire en ville plutôt qu'à la ferme. Lors de ces distributions hebdomadaires, dont l'organisation concrète est prise en charge en roulement par des consommateurs adhérents, chaque adhérent vient remplir son panier en fonction d'une liste de produits élaborée par le producteur, qui dépend de la récolte de la semaine¹. La quantité moyenne – qui correspond d'ordinaire à la consommation d'une famille, bien que dans la plupart des Amaps, il soit possible de choisir un demi-panier - et le prix de ce panier sont fixés une fois pour toutes dans un contrat signé par chaque consommateur avec le producteur en début de saison, à savoir en général pour la moitié d'une année environ. Certaines semaines, il y a moins de légumes que prévu, et d'autres semaines plus, certaines fois, les consommateurs n'ont pas d'un légume prévu car la production a échoué, mais ils auront peut-être davantage d'un autre. Par ailleurs, si les prix diminuent sur le marché, ils ne bénéficieront pas de cette baisse des prix puisqu'ils ont payé leur panier par avance, mais si les prix augmentent, ils n'en pâtiront pas non plus.

Les Amaps existent depuis plus de 5 ans maintenant. Phénomène très localisé et à peine visible il y a 5 ans, elles ont pris leur place dans le paysage des réseaux agro-alimentaires alternatifs. Une précision terminologique s'impose ici : qu'entend-on par réseaux agro-alimentaires *alternatifs* ? Par ce qualificatif, nous nous contentons de rendre compte de la visée commune que se donnent ces réseaux, celle de s'opposer à certaines caractéristiques du système « dominant » (lui-même en général défini par le couple agriculture conventionnelle intensive – grande distribution, et leurs intermédiaires qu'on tend parfois à oublier). Ces caractéristiques contestées sont d'abord l'industrialisation de l'agriculture et la distance croissante entre production et consommation, et leurs conséquences en matière de dégradation de l'environnement. Les Amaps, par exemple, défendent une logique d'agriculture « paysanne, socialement équitable et écologiquement saine », et de

¹ C'est du moins ainsi que fonctionnent la plupart des Amaps en Paca, la région dont est issue la majorité des données recueillies dans nos travaux. Il arrive aussi que les paniers aient été préalablement composés par le producteur, et il arrive également que ce producteur livre ces paniers au dépôt sans être présent lorsque les consommateurs viennent les retirer (ces derniers ayant en général une tranche horaire plus large, ce qui donne davantage de souplesse).

défense des « *fermes de proximité* »². Certaines formes de réseaux tels que le commerce équitable Nord-Sud mettent toutefois par définition moins l'accent sur la proximité, mais davantage sur les conditions de vie de producteurs éloignés. Ce que veulent aussi les réseaux agro-alimentaires alternatifs, qu'ils soient en circuit court comme les Amaps ou en circuit long comme le commerce équitable Nord-Sud, c'est transformer les rapports de pouvoir au sein des filières agro-alimentaires. De nombreux arguments dénoncent le fait que ces rapports soient défavorables aux producteurs, jugés être "à la botte" des grossistes et des centrales d'achat de la grande distribution et n'avoir aucune maîtrise (voir par exemple l'ouvrage de C. Jacquiau, 2000, très souvent cité dans ces réseaux alternatifs). Enfin, certains circuits courts comme les Amaps mettent en valeur l'irrégularité des produits, s'opposant ainsi frontalement aux pratiques dominantes de standardisation ; mais ce n'est pas le cas de tous les réseaux alternatifs, puisque ceux qui relèvent de circuit long comme le commerce équitable Nord-Sud doivent bien passer par une certaine standardisation des produits pour permettre leur circulation en gros volumes et sur de grandes distances.

Il ne faut pas oublier que les Amaps sont apparues et ont pris leur essor dans une période, la fin des années 1990 et le tournant des années 2000, marquée par une succession de crises alimentaires et par la prégnance de la question de la sécurité sanitaire alimentaire, à la fois dans les médias, dans l'arène politique, dans le monde marchand, et dans les discussions quotidiennes ordinaires. De fait, à cette époque de nombreux consommateurs ont adopté des modes d'achat, de consommation et d'alimentation différents, comme le prouve aussi la croissance de la consommation de produits biologiques dans la même période (+20% par an à la fin des années 1990)

Doit-on pour autant penser que les Amaps, comme les produits biologiques, sont le refuge de mangeurs angoissés par ces crises sanitaires et par les risques alimentaires ? Non, car d'une part, les mangeurs, face à des inquiétudes normales, choisissent ou construisent des alternatives pragmatiques d'évitement du risque, et d'autre part, on le verra, les Amaps ne représentent pas qu'une assurance sanitaire – on constate d'ailleurs que cet argument se fait moins prégnant aujourd'hui qu'en 2001 ou 2002 - mais aussi, à leur échelle modeste, ce qu'on pourrait appeler un modèle de développement agro-alimentaire.

Si l'essor des Amaps a été fulgurant, certaines régions sont plus concernées que d'autres : à l'automne 2007, il y a plus d'une centaine d'Amaps en PACA, la région fondatrice, une cinquantaine en Ile de France, région où la demande citadine est également marquée, de 70 à 80 en Midi-Pyrénées et en Rhône-Alpes, beaucoup moins dans certaines régions soit plus rurales, soit où la dynamique n'a tout simplement pas « pris ». En tout cas, en beaucoup d'endroits, elles forment aujourd'hui pour les producteurs comme pour les consommateurs une alternative possible.

² Tels sont les termes de la charte d'Alliance Provence, au respect de laquelle est associé l'usage du nom « AMAP ».